

Délégation Commerce Illégal  
Réunion du 8 décembre 2015



# DELEGATION COMMERCE ILLEGAL



**Réunion du 8 décembre 2015**

Délégation Commerce Illégal  
Réunion du 8 décembre 2015

Participaient à la réunion :

MM. Jacques JUDEAUX – Alain HAMON – Jean-Marc ROZE

Mme Anne-Marie MOULAY

Etait invitée:

Maître Marie-Laure TARRAGANO

ORDRE DU JOUR :

Analyse des dossiers en cours.

Délégation Commerce Illégal  
Réunion du 8 décembre 2015

Un récapitulatif des dossiers en cours est effectué :

Dossier TARZAN EXCURSIONS :

Marie-Laure TARRAGANO précise concernant cette affaire qu'elle est dans l'attente du procès-verbal de l'huissier pour procéder à une action en citation directe.

SALONS PROFESSIONNELS :

Jacques JUDEAUX confirme que le guide de l'exposant du SMT ainsi modifié a été transmis aux Présidents de Régions lors d'une réunion du Comité.

Alain HAMON souhaite en avoir une copie et s'interroge sur la recevabilité pour les régions d'obtenir des salons qu'ils n'acceptent comme exposants que des opérateurs immatriculés.

La mise en œuvre de ces interpellations pourrait se faire par le biais de la Délégation Commerce Illégal à travers les Régions.

Marie Laure TARRAGANO précise que pour obtenir la preuve de la réalité d'infraction sur un salon, un constat par un huissier mandaté est nécessaire.

Alain HAMON fait part de plusieurs dossiers transmis par le SNAV CENTRE OUEST :

- MOTO PYRENEES qui propose des circuits en Moto.
- ENDURO DECOUVERTE basé dans la région de MACON qui organise des circuits moto en France et à l'étranger.

Ces 2 dossiers feront l'objet d'une mise en demeure émanant du SNAV national.

- Mr LEGER, transporteur à Montendre, qui apporte son concours à la vente de produits touristiques à travers un catalogue et un site internet, a fait l'objet d'une mise en demeure du SNAV Centre Ouest ainsi que d'une relance.

Alain HAMON propose que le SNAV National lui adresse un courrier officiel en lui demandant de s'immatriculer immédiatement ou de cesser son activité et ce avec copie au préfet de la Charente Maritime.

LE COMITE MIDI PYRENEES DU TAROT

Ce dossier avait été suivi par le SNAV National et avait fait l'objet d'une 1<sup>ère</sup> lettre de d'une réponse agressive de la part de ce Comité.

Jacques JUDEAUX propose de contacter le gérant de JOCAN VOYAGES pour lui demander quel est le mode de diffusion de celui-ci à savoir s'il diffuse ses brochures en dehors de ses membres.

PARIS TRAVEL AGENCY

L'immatriculation de cette agence a été retirée en date du 27 janvier dernier, a priori celle-ci serait de nouveau en cours d'immatriculation.

PROMOLETTRE :

Une réponse a été apportée à ce dossier par le gérant de PROMOLETTRE désireux de s'immatriculer.

VERY GOOD TRIP :

A fait la démarche de s'immatriculer auprès d'ATOOUT France et d'obtenir une garantie financière.

PARIS D'ENFANTS.COM

Dossier que nous as transmis Alain HAMON. Cette entreprise proposant des visites pour enfants ainsi que pour des groupes et de Comités d'Entreprises sans immatriculation. Un courrier de mise en demeure lui a été adressé et sera relancée, si nécessaire.

Le SNAV a été saisi d'un dossier émanant de PREMIERE LOGE, qui s'avère être membre affilié au SNAV, à l'encontre de C'EST MA TOURNEE, qui réserve des hôtels pour la production de spectacle. Une mise en demeure sera adressée à cette société.

Sites Etrangers :

Marie-Laure TARRAGANO fait part de la consultation rédigée par Emmanuelle LLOP concernant les sites internet qui dirigent leur activité vers la France depuis l'étranger.

Il s'agit d'une consultation permettant au SNAV de déterminer par des critères classant si l'opérateur en question dirige son activité sur le territoire français et devrait être immatriculé.

Jacques JUDEAUX regrette que la consultation ne se base que sur l'aspect juridique mais ne soit pas plus explicite sur les actions et les recours que le SNAV peut entreprendre à l'encontre de ses sites internet.

Marie Laure TARRAGANO reviendra vers le SNAV sur ce point.

Apporteurs d'affaires :

Ce sujet sera évoqué lors du prochain CA. Un point sera fait lors de notre prochaine réunion de janvier suite à la décision qui sera prise par celui-ci.

**Prochaine réunion de la Délégation fixée au Mercredi 20 janvier à 09h30 au SNAV**